



# VIVRE POUILLY

## SOMMAIRE

Edito	page 1
Le nouveau conseil municipal	page 2
Expression des élus minoritaires	page 2
Organisation de l'exécutif	page 3
Agenda annuel des manifestations	page 4

## MAIRIE DE POUILLY

11 rue du Limousin 57420 POUILLY

Tél: 03 87 52 54 22

[mairie@pouilly57.fr](mailto:mairie@pouilly57.fr)

## HORAIRES OUVERTURE

LUNDI et MARDI de 9h à 12h

JEUDI de 13h à 18h

Ou

sur demande de Rendez Vous  
du lundi au samedi

Numéro d'urgence  
06 60 04 73 17

## Pour rester informé

\*

**Panneaupocket**

Pensez à télécharger l'application gratuite pour  
retrouver toute l'actualité  
de la commune en temps réel



\*

[www.pouillymoselle.fr](http://www.pouillymoselle.fr)



[Facebook.com/Pouilly57](https://www.facebook.com/Pouilly57)

POUILLY



# FLASH mars 2026

## EDITO

Notre conseil municipal est désormais installé, et je veux d'abord remercier très sincèrement celles et ceux qui nous ont accordé leur soutien et qui nous renouvelé leur confiance.

Je veux aussi avoir une pensée reconnaissante pour l'équipe qui a mené cette campagne à mes côtés. Par son engagement, sa présence sur le terrain, son sérieux et sa fidélité à nos convictions, elle a largement contribué à la confiance qui nous est aujourd'hui accordée.

Je veux également saluer les conseillers sortants qui ont choisi, pour des raisons personnelles, de ne pas poursuivre leur engagement à nos côtés. Je veux les remercier sincèrement pour le travail accompli, pour la confiance qu'ils m'ont accordée durant toutes ces années, et leur souhaiter le meilleur pour la suite.

Cette confiance, dans le cadre d'un troisième mandat, a pour moi une portée particulière. Elle ne constitue ni un acquis, ni une habitude. Elle m'oblige, vis-à-vis de l'équipe qui m'accompagne comme des habitants, à exercer cette responsabilité avec le même sérieux, le même engagement et une volonté intacte.

Je veux saluer les adjoints qui viennent d'être élus, ainsi que l'ensemble des membres du conseil municipal, y compris les élus de la liste minoritaire.

La diversité des approches sera une richesse pour le conseil municipal si elle s'exprime dans le respect de l'intérêt général, de la dignité de la fonction et des devoirs attachés à notre mandat.

**Nous sommes ici pour travailler, pour décider, pour assumer et pour servir.**

Au moment où s'ouvre ce nouveau mandat, et où nous ouvrons un nouveau registre qui consignera nos décisions, je pense aussi à tous ceux qui nous ont précédés dans cette responsabilité. Je veux rappeler ici un passage du discours d'installation du maire René Grandidier, en 1983.

Dans un très beau mouvement d'écriture, à une époque où tout s'écrivait encore à la main, il faisait parler le registre des délibérations lui-même, et qui s'adressait directement aux élus : « Je vous fais confiance, et pourtant j'ai peur. J'ai entendu parler d'informatique et d'ordinateurs qui décident pour les hommes. De grâce, servez-vous-en si vous voulez, mais laissez-moi vos cœurs. »

Ces mots ont aujourd'hui un écho particulier. Les outils et les modes de communication ont évolué, et les réseaux sociaux occupent désormais une place importante dans le débat public. Mais l'essentiel ne doit jamais changer : les femmes et les hommes doivent décider en conscience, avec responsabilité, discernement et humanité.

Durant toutes ces années que nous allons parcourir ensemble, chacun d'entre nous devra faire preuve d'une exemplarité sans faille. Être élu, c'est honorer, avec rigueur, respect et droiture, l'engagement pris devant les Pouillerotes et les Pouillerots. Nous devons d'autant plus en être conscients que notre pays traverse une période de défiance profonde à l'égard de la politique. Cette défiance ne reculera pas par les discours seuls. Elle ne reculera que par l'exemple, le travail, la constance, l'honnêteté et la clarté de nos décisions.

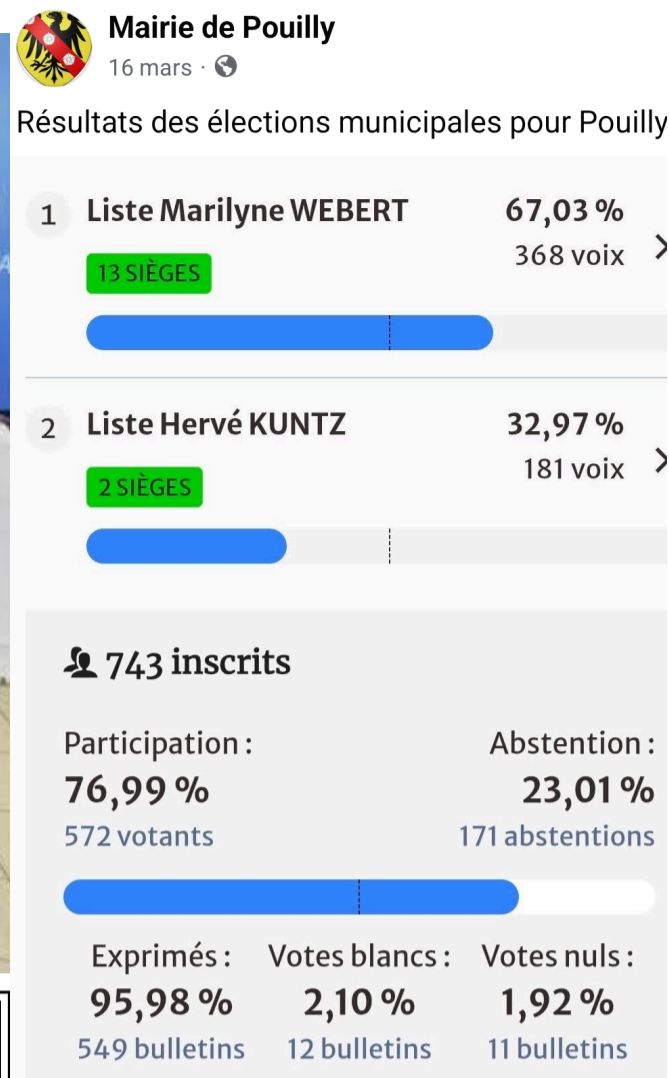
Je veux le redire clairement : nous serons les élus de tous les habitants de la commune. C'est cela, la responsabilité municipale. Rassembler sans effacer les différences. Écouter sans exclure. Décider sans mépriser.

Les principes qui fondent notre engagement devront guider concrètement nos décisions, notre expression publique et notre comportement. Ce sont les principes mêmes de la République que nous représentons localement et que nous avons le devoir d'honorer par notre conduite.

Ce troisième mandat, je l'aborde sans triomphalisme, mais avec détermination, avec expérience, et avec la même motivation pour poursuivre le travail au service de notre commune.

Je vous remercie.

Discours du maire lu lors du conseil municipal d'installation (20 mars 2026)



<b>Marilyne WEBERT</b>	Maire	rue du Faisan
<b>Régis ZARDET</b>	Adjoint	rue du Pré Marcohé
<b>Elisabeth HAY</b>	Adjointe	rue Nationale
<b>Jean-François WEISSE</b>	Adjoint	rue du Colombier
<b>Alain GOUBET</b>	Conseiller délégué	rue du Pré Marcohé
<b>Christine HAY</b>	Conseillère déléguée	rue Chèvre Haie
<b>Françoise NOIRÉ</b>	Conseillère déléguée	place Mère l'Église
<b>Lindita MATUSIAK</b>	Conseillère déléguée	rue Chèvre Haie
<b>Jérôme JACOB</b>	Conseiller délégué	Clos Chèvre Haie
<b>Céline MARX</b>	Conseillère déléguée	rue des Arbalétriers
<b>Pierre THIRION</b>	Régisseur	rue du Faisan
<b>Thomas RIBOULET</b>	Conseiller délégué	rue Nationale
<b>Aline RIZZA-BARBARAS</b>	Conseillère déléguée	rue des Chardonnerets
<b>Hervé KUNTZ</b>	Conseiller	rue Sur les Vignes
<b>Vanessa DÖRR</b>	Conseillère	rue Chèvre Haie

## TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Installé le 20 mars 2026

Conformément à l'esprit de l'article L.2121-27-1 du code général des collectivités territoriales, **l'exécutif communal a décidé de réserver, dès la première publication du mandat, un espace d'expression aux élus minoritaires.** Cette volonté a été traduite dans le règlement intérieur du conseil municipal adopté le 20 mars 2026.

Cette démarche est mise en place volontairement, bien que la commune ne soit pas, à ce jour, soumise à l'obligation prévue par cet article, applicable aux communes de 1 000 habitants et plus. **Cet espace traduit la volonté municipale de garantir le pluralisme de l'expression locale .**

## EXPRESSION DES ELUS MINORITAIRES

"Élus il y a quinze jours au conseil municipal de Pouilly, nous siégeons désormais dans l'opposition avec la volonté de représenter l'ensemble des habitants.

La démocratie locale gagne toujours à entendre toutes les sensibilités. Notre rôle n'est pas de faire de l'obstruction, mais d'apporter une contribution utile, constructive et responsable aux débats municipaux. Chaque fois qu'un projet ira dans le sens de l'intérêt général, de la qualité de vie des habitants et de l'avenir de notre commune, nous prendrons nos responsabilités en le soutenant. À l'inverse, nous exercerons pleinement notre rôle de vigilance lorsque cela sera nécessaire.

Nous serons une sentinelle attentive et exigeante sur la gestion des deniers publics, la transparence des décisions et le respect des engagements pris devant les citoyens. Attachés à la transparence de l'action publique, à l'écoute des habitants et à la qualité de vie à Pouilly, nous aurons à cœur de porter vos préoccupations au sein du conseil municipal.

Notre objectif est simple : poser les questions essentielles et veiller à ce que chaque décision soit prise en toute clarté.

Nous souhaitons également que les échanges, malgré les divergences, restent dignes et respectueux, dans l'intérêt de tous.

À votre écoute, nous vous invitons à nous faire part de vos remarques et suggestions.

Hervé KUNTZ et Vanessa DÖRR

Conseillers municipaux d'opposition »



**Thomas RIBOULET**  
Conseiller municipal délégué  
Réfèrent Entreprises

- Communication publique locale
- Communication interne des services et des élus
- Relations presse
- Signalétique d'information locale
- Photothèque communale

**LE MAIRE: Marilyne WEBERT**

- ❖ Supervision générale de l'action communale
- ❖ Pilotage politique et stratégique de la commune
- ❖ Exercice de l'autorité territoriale, avec la responsabilité de la gestion des ressources humaines
- ❖ Exercice des fonctions d'officier de police judiciaire (OPJ)
- ❖ Représentation de la commune auprès de l'Eurométropole de Metz et dans les différentes instances



**Vice-Présidente  
métropolitaine**



**Pierre THIRION**  
Régisseur

- Régie de dépenses et de recettes



**Régis ZARDET**  
1<sup>er</sup> adjoint-OPJ  
Délégué communautaire  
Réfèrent agriculteurs

- Voirie et bâtiments communaux
- Travaux
- Urbanisme et aménagement
- Cimetière communal
- Suivi des projets et des chantiers



**Elisabeth HAY**  
2<sup>ème</sup> adjointe-OPJ  
Réfèrent Associations

- Manifestations communales et de loisirs
- Relations avec les associations locales
- Gestion des salles communales
- Commission extramunicipale d'Animation de Pouilly (CEMAP)



**Jean-François WEISSE**  
3<sup>ème</sup> adjoint-OPJ Réfèrent  
Familles  
Président du SIVOM

- Budget et comptabilité
- Subventions et plan pluriannuel d'investissement
- Contrat d'Assurances
- Traitement des questions scolaires et périscolaires dans le cadre du SIVOM



**Alain GOUBET**  
Conseiller municipal délégué  
Réfèrent Défense / Sécurité  
Garant du Plan Sportif Local

- Sécurité des manifestations
- Relations avec les forces de sécurité et coordination opérationnelle
- Vidéo-protection et Centre de Supervision Urbain
- Plan communal de sauvegarde/
- Réserve communale de sécurité civile
- Sport-santé



**Aline RIZZA BARBARAS**  
Conseillère municipale déléguée  
Réfèrent jeunesse

- Suivi et soutien des initiatives des clubs sportifs locaux
- Actions sportives
- Projets jeunesse
- Projet Sportif Local en collaboration



**Céline MARX**  
Conseillère municipale déléguée  
Réfèrent cadre de vie

- Actions environnementales
- Protection du Cadre de vie
- Journée Nature
- Conférence et actions de sensibilisation
- Lien avec les partenaires institutionnels et associatifs



**Christine HAY**  
Conseillère municipale déléguée  
Réfèrent Action Sociale Seniors

- Actions sociales et de solidarité
- Prévention contre l'isolement
- Actions en faveur des seniors, des personnes fragiles et des aidants
- Gestion des salles communales en appui



**Françoise NOIRÉ**  
Conseillère municipale déléguée  
Réfèrent Mémoire

- Cérémonies patriotiques
- Patrimoine communal et histoire de la commune
- Archives communales



**Jérôme JACOB**  
Conseiller municipal délégué  
Réfèrent Logistique

- Logistique des manifestations
- Matériel communal
- Sonorisation des événements
- Photographie des manifestations et événements communaux



**Lindita MATUSIAK**  
Conseillère municipale déléguée  
Réfèrent Solidarité

- Actions locales, nationales et internationales
- Partenariat avec les associations initiatrices
- Sensibilisation citoyenne

## CALENDRIER ANNUEL DES MANIFESTATIONS

AVRIL		
🌸	4 avril	Chasse aux œufs
MAI		
✦	8 mai	Cérémonie commémorative
♥	17 mai	Repas des aînés
*	23 mai	Journée nature
JUIN		
🎵	21 juin	Fête de la musique
JUILLET		
★	14 juillet	Fête nationale et apéritif citoyen
SEPTEMBRE		
◆	5 septembre	Forum des associations
OCTOBRE		
✦	3 et 4 octobre	Fête patronale
DÉCEMBRE		
❄️	19 décembre	Bienvenue au village de Noël

Sous réserve de modifications.